Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

Section de Paris 16 PDC

Paris, le 8 février 2007.

Piétonne de Paris 16

Scenarii de régimes de travail :

Choisir en toutes connaissances de cause à effet !

Vous allez être appelés le 15 février à faire un choix entre quatre scenarii, dont un à deux variantes. Après notre consultation orale sur tous les quartiers de la piétonne, deux types d'arguments ressortent : l'organisation du travail au quotidien, qui ferait qu'un certain nombre choisirait le scénario 1, avec tous les jours travaillés, sans repos de cycle ; et au contraire, le nombre de jours de repos quelques soient les contraintes de pénibilité, qui ferait que nombre de « piétons » choisirait le scénario 2, sans samedi mais avec un lundi-mardi de repos tous les 15 jours. La complexité d'organisation du travail présentée par la direction sur le scénario 3, serait repoussoir pour nombre d'entre vous. Et maintenant, la direction présente, suite à la demande de la CFDT, un quatrième scénario à deux variantes. La CFDT, bien qu'opposée aux deux scénarios qui auraient votre préférence, entend remplir pleinement son rôle, de façon objective et revendicative, d'analyse de ces 4 scenarii, en pesant le pour et le contre sur chacun d'entre eux.

Scénario 1 : 35 heures réelles en 6 jours sur 7 travaillés, sans aucun repos de cycle.

Le plus : essentiellement, le fait d'avoir toute la « force de travail » tous les jours, et d'avoir exactement le même travail à faire tous les jours, samedi compris. Mais est-ce un plus pour le personnel ?

Le moins : Il n'y a plus aucun repos de cycle ! La contrainte devient très forte pour tous les agents, surtout pour celles et ceux ayant des obligations familiales. Dans ce cadre, puisque tout le personnel est présent tous les jours, les volants de remplacement, y compris professionnalisés peuvent être limités aux seules absences prévisibles et non prévisibles. Donc, l'emploi trinque, ainsi que la qualité de vie.

Ce qu'on en pense : C'est un régime qui existe en banlieue et en province, parfois choisi par les agents, parfois imposé par La Poste après des guéguerres juridiques pour se mettre en conformité avec la loi Aubry 2. Mais une constante : il y a une forte augmentation des arrêts maladie dans les centres qui sont sous ce régime, aggravant ainsi, avec le temps, les conditions de travail au quotidien, puisque les volants de remplacement sont limités. Il s'agit donc d'une fausse simplicité, car la charge est reportée sur les présents, qui sont de futurs malades potentiels. C'est donc, pour la CFDT, au nom de la santé au travail, un régime à bannir totalement. Et au nom de l'emploi également, ce type de régime est néfaste.

Scénario 2 : Un lundi-mardi de repos tous les 15 jours.

Le plus : Deux fois trois jours de repos consécutifs par cycle de quatre semaines. Le nombre de repos de cycle donc est la seule « qualité ».

Le moins : C'est un régime de travail fatiguant, le travail se faisant à 50% des effectifs tous les lundis et mardis, soit avec beaucoup moins d'agents qu'aujourd'hui les mardis. Aucun samedi de libre. La semaine où l'on travaille 6 jours est une semaine très dure, qui commence dès le lundi, avec des mardis très chargés !

◗ **Ce qu'on en pense :** Après plus d'un an d'existence à Paris 15 et Paris 07, ce régime de travail génère une fatigue et une usure fortes du personnel. Il y a une incompatibilité entre la charge à traiter et le nombre d'agents présents, notamment les mardis, mais aussi les samedis, car tout le monde est présent.. En terme de santé au travail, ce régime est aussi à bannir, car le travail est fortement intensifié tous les jours de la semaine. Notre bataille pour maintenir ou obtenir des repos de cycle en fin de semaine, là où il n'y en a pas, se trouve pris à contre-pied.

■ Scénario 3 : Un lundi-mardi et un samedi de repos sur un cycle de quatre semaines.

◗ **Le plus :** il préserve un repos le samedi, et trois jours de repos sur le cycle. La charge est plus facilement absorbée, et la fatigue moindre.

◗ **Le moins :** L'organisation du travail prévue par la direction, de partager la tournée de l'agent en repos de cycle sur les trois restants. C'est une complication, même si elle est identique à aujourd'hui. Trois jours de repos de cycle au lieu de quatre. Deux semaines de 6 jours travaillés d'affilée.

◗ **Ce qu'on en pense :** L'impact sur la santé au travail est moindre que les deux premiers scenarii, 75% des agents étant présents les lundis, mardis et samedis. Par contre, les deux semaines de 6 jours de travail qui se suivent sont clairement néfastes pour la CFDT. C'est en contradiction avec notre objectif de limiter les semaines de travail en 6 jours.

■ Scénario 4 : Trois jours de repos en deux variantes sur un cycle de quatre semaines. Variante A : deux lundis et un samedi de repos, avec trois fois deux jours de repos. Variante B : un week-end de trois jours (samedi-dimanche-lundi) et deux jours de repos (dimanche-lundi).

◗ **Le plus :** Aucune semaine à 6 jours d'affilée. La pénibilité est limitée aux seuls lundis où les agents sont 50% des effectifs, mais qui est un jour « faible ». Cela permet une meilleure utilisation du volant professionnalisé sur le lundi. La variante A alterne une semaine de 6 jours travaillés avec une semaine de 4 jours, puis de 5 jours. La variante B n'a qu'une semaine de 6 jours travaillés sur le cycle de quatre semaines, les trois autres semaines étant de 5 jours.

◗ **Le moins :** Le travail du lundi, avec l'emport des OO et OS. Reste à clarifier l'organisation des autres jours où il y a des repos de cycle.

◗ **Ce qu'on en pense :** Ce scénario avec ses deux variantes est issu d'une des propositions de la CFDT (voir tract précédant). Il a l'avantage sur tous les autres de diminuer la pénibilité tout en maintenant un repos le samedi. Il est clair que, même si c'est un cran en-dessous d'autres propositions formulées par la CFDT, ce scénario est, à nos yeux, meilleur que les trois premiers, dans l'équilibre entre les contraintes de production, les souhaits de repos de cycle du personnel, et la santé au travail.

Pour conclure : Prendre en main son avenir !

Le choix et le vote vous appartiennent. On pourrait reprocher à la CFDT d'avoir fait des propositions, ou de guider ce choix. Si nous assumons nos propositions alternatives à celles de la direction, nous n'avons pas l'objectif de guider vos choix, mais seulement de l'éclairer en donnant notre avis ! Car il s'agit d'une consultation, le choix définitif du régime de travail incombera au final à la direction, après analyse de vos votes. Elle devrait respecter ceux-ci. La CFDT réservera aussi son expression à l'issue de la consultation. A très bientôt donc et bonne réflexion.

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !